



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
4 février 2026
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement

Douzième session

Genève, 15 et 16 avril 2026

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. La servicisation au service de la diversification économique.
4. Adoption du rapport de la session.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Les experts sont invités à élire un président/une présidente et un vice-président-rapporteur/une vice-présidente-rapporteuse.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le thème de fond de la douzième session de la Réunion d'experts pluriannuelle a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement le 15 décembre 2025, à l'issue d'une procédure d'approbation tacite¹.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.4/34

Ordre du jour provisoire annoté

¹ Voir aussi TD/B/EX(78)/2.



Point 3

La servicisation au service de la diversification économique

3. La douzième session de la Réunion d’experts pluriannuelle portera principalement sur la servicisation et la diversification économique. Au cours de la session, les experts examineront comment la servicisation contribue à la transformation structurelle, à l’accroissement de la productivité, à la diversification économique et au renforcement de la résilience, et échangeront des bonnes pratiques. Ils s’entretiendront de l’évolution de la servicisation, en s’appuyant sur des exemples pris dans différents pays. Les débats porteront sur les conséquences des faits survenus récemment dans les domaines de la transition numérique, des services à forte intensité de connaissances et des politiques commerciales, notamment sur les enjeux et les perspectives pour les économies en développement.

4. Les experts analyseront le rôle du commerce des services dans la diversification de l’économie, à la lumière du Consensus de Genève (TD/561/Add.2), selon lequel « le secteur des services se présente comme une “nouvelle frontière”, une nouvelle voie vers la transformation structurelle, en particulier pour les pays en développement désireux de diversifier leur économie » (par. 21). Ils débattront de la manière de promouvoir les activités productives dans les pays en développement au moyen du commerce des services, comme le prévoit le paragraphe 80.14 du Consensus de Genève.

5. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note d’information intitulée « La servicisation au service de la diversification économique » (TD/B/C.I/MEM.4/35).

6. Pour faire suite aux demandes formulées par les États membres à des sessions précédentes de la Réunion d’experts pluriannuelle, une partie des débats de la douzième session sera consacrée aux besoins et aux lacunes en matière de données sur la servicisation. Les experts réfléchiront à la manière dont des données de meilleure qualité pourraient aider à mieux comprendre la servicisation et faciliter l’élaboration des politiques, notamment des politiques commerciales, de sorte que les pays en développement puissent faire de la servicisation un instrument de diversification économique et de développement. Leurs travaux s’inscriront dans le cadre du paragraphe 80.15 du Consensus de Genève, qui recommande de « faire en sorte que les données sur le commerce des services soient mieux collectées, plus facilement accessibles et plus efficacement utilisées afin que des décisions plus éclairées puissent être prises ».

7. Les États membres sont invités à désigner des experts du secteur public et du secteur privé. Ces experts sont invités à participer à toute la session pour garantir la continuité des travaux. Chaque État membre est invité à désigner jusqu’à cinq experts.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.4/35 La servicisation au service de la diversification économique

Point 4

Adoption du rapport de la session

8. Le rapport de la Réunion d’experts pluriannuelle sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les experts voudront sans doute autoriser le Vice-Président-Rapporteur/la Vice-Présidente-Rapporteuse à établir, sous l’autorité du Président/de la Présidente, la version finale du rapport après la clôture de la session.

Contributions des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves communications (5 à 12 pages environ) pour contribuer aux travaux de la Réunion d'experts. Ces communications seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Les communications doivent être soumises avant la session au secrétariat de la CNUCED, à l'adresse TSCE@un.org.
